

Conseil Communautaire du 20 décembre 2018

D 2018	H	26
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	77 dossier 1 à 7 – 74 dossier 8 – 73 dossier 9 à 14 – 70 dossier 15 à 33.	
Votants	83 dossier 1 à 7 – 82 dossier 8 à 14 – 81 dossier 15 à 33.	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **14 décembre 2018** s'est réuni à l'espace Exposition de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°8) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir de Josette PATISSOU à partir du dossier n°15)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier n°14)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier n°7)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (<i>Suppléante</i>)
<u>Lagrèze</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN (+ pouvoir de Sylvie BARBE à partir du dossier n°15)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°14) - Francis DUTHIL (+ pouvoir d'Alain PREDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n° 7) – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET – Roland CHRISTEN (+ pouvoir de Lydie ANGELY) - Charles CILLIÈRES – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVEDA à partir du dossier n°9) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) – Laurence VALAY (+ pouvoir de Marie-Catherine BALLEREAU)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier n°8)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Rogers STEFFAN (<i>Suppléant</i>)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier n°7)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°14) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAIDELLA - Guy LAUMET (+ pouvoir de Liliane KULTON) – Elizabeth LE CHARPENTIER - Dante RINAUDO (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Martine CALZAVARA – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie.France BONNEAU – Jacques BRO - Liliane KULTON – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Valérie TACCO - Sophie BORDERIE (à partir du dossier n° 8) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier n°8) – Francis LABEAU (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU (à partir du dossier n°15) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE (à partir du dossier n°15)

Pouvoirs de

Alain PREDOUR à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Roland CHRISTEN - Marie.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Liliane KULTON à Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Dante RINAUDO – Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT (à partir du dossier n°8) – Jean-François THOUMAZEAU à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°9) – Josette PATISSOU à Maryline DE PARSCAU (à partir du dossier n°15) – Sylvie BARBE à Jean.Max MARTIN (à partir du dossier n°15)

Secrétaire de Séance

M. André CORIOU

Dossier n°26 -

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME LEADER VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE, POUR L'ANNÉE 2018

Objet de la délibération

Le programme européen LEADER est engagé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne depuis 2015 avec pour thématique le renforcement de l'attractivité territoriale des centres-bourgs. Pour mettre en œuvre ce programme, des frais de fonctionnement relatifs à l'ingénierie, la communication et l'animation sont nécessaires. Pour l'année 2018, ils s'élèvent à 76 850€.

Exposé des motifs

Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne a candidaté au programme européen LEADER 2015-2020 et a reçu de la part du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, l'autorité de gestion, une enveloppe de 1,3 millions d'euros pour la mise en œuvre de sa stratégie. Celle-ci porte sur le renforcement de l'attractivité territoriale des centres-bourgs du territoire.

La communauté d'agglomération Val de Garonne porte les frais de fonctionnement afférents au programme LEADER 2015-2020. Ceux-ci se composent des frais d'ingénierie pour l'animation et la gestion, des frais de communication et de l'accompagnement effectué par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Lot-et-Garonne.

Pour l'année 2018, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 76 850 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel sur les 12 mois de l'année 2018 pour les frais de fonctionnement du programme est le suivant :

Dépenses éligibles à Leader	Montant HT	Financements	Montant HT	%
Animation Equipe LEADER	55 000 €	FEADER	51 480 €	66 %
Animation CAUE	5 000 €	Conseil régional	10 000 €	14 %
Communication	5 600 €	VGA	15 370 €	20 %
Frais de fonctionnement	3 000 €			
Dépenses indirectes	8 250 €			
Total éligible	76 850 €	Total éligible	76 850 €	100%

Val de Garonne Agglomération sollicite le FEADER-LEADER pour un montant de 51 480 € pour les frais de fonctionnement 2018 du programme Leader.

La part des dépenses non financée par le FEADER et le Conseil régional sera assumée par autofinancement, comme pour l'ensemble des actions collectives portées par le Pays, par les EPCI au prorata de leur population.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide le plan de financement prévisionnel relatif aux frais de fonctionnement du programme Leader pour l'année 2018, figurant ci-dessus.

Précise que M. le Président sollicitera une participation financière de 51 480€ auprès du FEADER-LEADER et de 10 000€ auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Précise que l'imputation budgétaire pour la somme de 76 850 € sera la suivante : GRH – LEADER article

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	81
<i>Pour</i>	81
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 20 décembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 21 décembre 2018